RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01467
Numéro SIREN : 491 761 896
Nom ou dénomination : GRANDS GARAGES DE PROVENCE - GARAGE CENTRAL

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2019 sous le numéro de dépôt A2019/004386

A2019/004386

1122233

Dénomination : **GRANDS GARAGES DE PROVENCE - GARAGE CENTRAL**

Adresse : **540 Avenue De la 2e Div Blindée 30133 LES ANGLES**

N° de gestion : **2006B01467**

N° d'identification : **491761896**

N° de dépôt : **A2019/004386**

Date du dépôt : **20/04/2019**

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 01/03/2019 AGO

1122233

GRANDS GARAGES DE PROVENCE – GARAGE CENTRAL
Société en Nom Collectif au capital de 250 000,00 euros
Siège social : 540 avenue de la 2ème Div Blindée – 30133 LES ANGLES
RCS NÎMES 491 761 896

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1er MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le premier mars.

Les Associés de la société GRANDS GARAGES DE PROVENCE – GARAGE CENTRAL, Société en Nom Collectif au capital de 250 000,00 €, dont le siège social est situé 540 avenue de la 2ème Div Blindée - 30133 LES ANGLES (ci-après « ***la Société*** »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation régulière du Gérant.

Sont présents comme l'atteste la feuille de présence :

- la société GRANDS GARAGES DE PROVENCE, représentée par Monsieur Frédéric JOUBERT, propriétaire de	2 499 parts
- la société SOCHAUX MOTORS, représentée par Monsieur Hervé MIRALLES, propriétaire de	1 part
Total des parts des associés présents et représentés	2 500 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien WISNIEWSKI.

Le Président, après avoir constaté que tous les Associés sont présents ou représentés, déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la convocation adressée aux associés,
- le rapport de la Gérance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la lettre de démission de Monsieur Damien WISNIEWSKI de ses fonctions de Gérant,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus au Gérant démissionnaire,
- Nomination d'un Gérant en remplacement du Gérant démissionnaire,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Damien WISNIEWSKI de ses fonctions de Gérant de la Société à effet au 1er mars 2019.

L'Assemblée Générale donne quitus à Monsieur Damien WISNIEWSKI pour son travail accompli tout au long de son mandat et le remercie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Frédéric JOUBERT demeurant 1 Ter, Rue Pharaon de Winter - 59000 LILLE, en qualité de Gérant à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

Monsieur Frédéric JOUBERT, présent, remercie l'Assemblée de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

Le Président de séance
Monsieur Damien WISNIEWSKI

Pour SOCHAUX MOTORS
Monsieur Hervé MIRALLES

Le Gérant
Monsieur Frédéric JOUBERT
("Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »)

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

Pour GRANDS GARAGES DE PROVENCE
Monsieur Frédéric JOUBERT